

Délibération n°65

Effectif légal du conseil
communautaire :
61

Nombre de conseillers
en exercice :
61

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
57

Nombre de votants :
57

Date de convocation :
12 février 2020

Date d'affichage du
compte-rendu :
26 février 2020

Objet :
Rapports annuels retraçant
l'activité des EPCI auxquels
RLV adhère : Syndicat
Intercommunal d'Electricité
et de Gaz du Puy-de-Dôme
(SIEG 63) : rapport d'activités
2018

L'AN deux mille vingt le mardi 18 février, le conseil
communautaire, convoqué le 12 février 2020 s'est réuni à
l'Arlequin à Mozac, à 18 heures 30 minutes, sous la
présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M
Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Jean-
Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, M Boris BOUCHET, Mme
Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER,
M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE,
M Lionel CHAUVIN, M François CHEVILLE, M Philippe COULON, Mme
Annick DAVAYAT, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme
Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOIR, M Philippe
GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme
Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-
Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine
HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Françoise LAFOND, Mme Nicole
LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Christian
MELIS, M Gilbert MENARD, Mme Agnès MOLLON, M Christian
OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe
PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme
Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Jacques
VIGNERON, **titulaires.**

Mme Marie-Christine VALLENET **suppléant.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M Claude BOILON, conseiller communautaire unique de CHAPPES,
remplacé par Mme Marie-Christine VALLENET, conseiller
communautaire suppléant
- M Jacques DIOGON, *a donné pouvoir* à M Pierre PECOUL
- M Jacques LAMY, *a donné pouvoir* à Mme Michèle GRENET
- M Fabrice MAGNET, *a donné pouvoir* à Mme Anne-Karine QUEMENER
- M Vincent RAYMOND, *a donné pouvoir* à Mme Régine PERRETON
- Mme Valérie SOUBEYROUX, *a donné pouvoir* à M Jean-Pierre
HEBRARD
- Mme Catherine VILLER-MICHON, *a donné pouvoir* à M Jean-Pierre
BOISSET
- M Nicolas WEINMEISTER, *a donné pouvoir* à Mme Catherine
HOARAU

Absents :

- M Pierre CERLES
- Mme Emilie LARRIEU
- M Thierry ROUX
- Mme Marie-Hélène SANNAT

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M Yves LIGIER

Rapport n°65 – Rapports annuels retraçant l'activité des EPCI auxquels RLV adhère : Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (SIEG 63) : rapport d'activités 2018

Vu l'arrêté préfectoral n°17-02555 portant transformation de la communauté de communes Riom Limagne et Volcans en communauté d'agglomération (RLV),
Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans,
Vu l'article L.5211-39 du CGCT faisant obligation au président du SIEG du Puy-de-Dôme d'adresser chaque année aux présidents des EPCI adhérents ou aux maires de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Considérant le rapport annuel 2018, transmis par le SIEG du Puy-de-Dôme le 2 janvier 2020,

Le conseil communautaire prend acte du rapport d'activité annexé, établi par le SIEG du Puy-de-Dôme, pour l'exercice 2018.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 19 février 2020***

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

Syndicat Intercommunal d'Electricité et de gaz



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20200218
DELIB2020021865 DE
Date de télétransmission : 26/02/2020
Date de réception préfecture : 26/02/2020

CC 18 fevr - RAPP 65



Mesdames, Messieurs,
Chers Collègues,

La transition écologique et énergétique anime maintenant depuis plusieurs années les actions du Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme bien connu sous le nom de Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme. L'année 2018 conforte nos actions en faveur des économies d'énergie et d'un développement durable de nos actions en matière d'énergie et plus particulièrement d'électricité.

Nous vivons une époque qualifiable d'intermédiaire, entre l'époque des énergies fossiles et celle qui verra se nommer, je l'espère, d'époque des énergies renouvelables que d'aucun dirait propres. Cet espace-temps mérite toute notre attention, de la part de nos collectivités mais aussi de manière évidente, de la part de l'autorité concédante de la distribution publique d'électricité et de fourniture aux tarifs réglementés de vente sur le territoire puydômois. En effet, personne ne peut fermer les yeux sur la grande crise sociale que traverse notre pays et qui est née au cours du mois d'octobre 2018 ; personne ne peut fermer les yeux sur les problématiques soulevées par les citoyens français qui ont fait naître ce mouvement social, détaché de toute organisation traditionnelle ou organisme conventionnel ayant, lors des dernières décennies, animé le débat démocratique de notre République.

Fervent défenseur des libertés, du service public et de la péréquation tarifaire pour permettre l'accès de tous aux meilleurs prix et qualité de service, je ne peux qu'adhérer aux volontés des personnes les plus démunies ayant manifesté au cours de ces longues journées d'actions, de vivre dans un état de droit, égalitaire, juste et fraternel. A son échelle, le SIEG a toujours incarné la défense de ces valeurs pour la desserte d'une électricité de qualité dans le Puy-de-Dôme et je continue de penser que nos missions régaliennes, certes quasi-immuables mais pas immobiles, font partie du socle sur lequel il est bon de pouvoir se reposer dans des périodes de transition et de trouble.

Nos compétences sont réelles et la connaissance des équipes qui anime nos missions de terrains auprès des collectivités et des usagers puydômois sont des atouts précieux pour apporter la meilleure des expertises dans les domaines que nous maîtrisons. Aménager le territoire en modernisant, en renforçant et en réalisant des extensions des réseaux de distribution publique d'électricité et des réseaux d'éclairage public, tout en s'assurant de l'exploitation et de l'entretien des foyers lumineux d'éclairage public, est la mission que j'aime à présenter et à défendre pour notre structure. Nous avons aussi perçu tous les signaux visant la modernisation de nos missions, en nous lançant dans le déploiement d'une infrastructure départementale de recharge pour les véhicules électriques et en apportant notre expertise, pour la deuxième fois, à la constitution d'un groupement de commande d'achat d'électricité pour les puissances supérieures à 36 kVA.

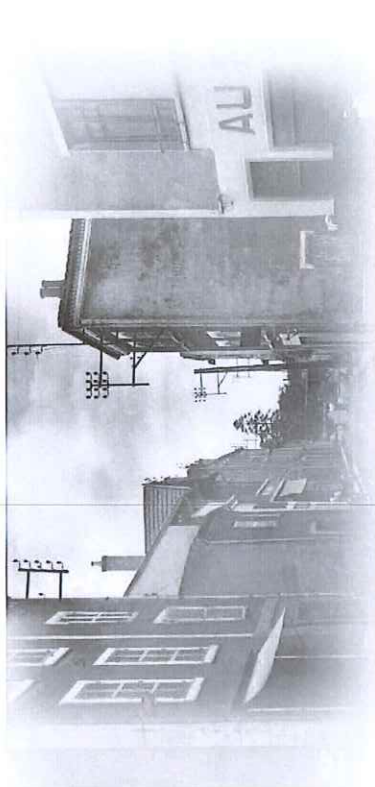
Ce n'est pas de gaité de cœur que nous confrontons ces mises en concurrence d'une électricité jadis réglementée et péréquée sur le territoire français. Plus encore, l'avenir nous amènera sans doute à réfléchir à la mise en concurrence des tarifs encore aujourd'hui réglementés mais voués à disparaître au cours des prochaines années. En attendant, nous nous devons de moderniser le cahier des charges de concession « modèle 1992 » établi actuellement entre EDF, ENEDIS et le SIEG en veillant à préserver, pour les raisons largement développées ci-dessus, les équilibres techniques et financiers, urbains et ruraux, mais aussi régulés et ouverts à la concurrence. Une chose ne change pas : mon engagement demeure intact pour servir au mieux les intérêts des collectivités et des usagers du service public de l'électricité dans le Puy-de-Dôme !

Bernard Jétière

Président du SIEG du Puy-de-Dôme
SIEG 03 - RAPPORT D'ACTIVITE 2018

1

ÉDITO DU PRÉSIDENT



Un peu d'histoire...

Propriétaire du réseau public d'électricité basse et moyenne tension, le SIEG représente les collectivités du Puy-de-Dôme et exerce le contrôle des distributions d'énergie électrique dans tout le département. Il intervient en électrification sur les communes rurales et réalise les aménagements esthétiques sur certaines communes urbaines. Il effectue également des travaux neufs et d'entretien sur les réseaux d'éclairage public et sur d'autres réseaux privés des collectivités locales.

L'électrification « en surface » des campagnes du Puy-de-Dôme s'est réalisée pour sa plus grande partie entre les années 1923 et 1931. A cette époque, elle était l'œuvre de 146 communes et de 32 syndicats intercommunaux d'électrification qui s'étaient constitués à cet effet. Sous le régime de la concession, 200 contrats de délégation du service public avaient été signés avec des sociétés spécialisées dans la distribution de l'électricité (Compagnie Hydroélectrique d'Auvergne, l'Énergie Industrielle...).

Par la suite, l'augmentation des consommations et la nécessité d'interconnecter les réseaux ont amené les sociétés distributrices à se regrouper dans de grandes compagnies nationales, ce qui a abouti à la nationalisation de l'électricité et du gaz (loi du 8 avril 1946).

Face à ces nouvelles responsabilités, les collectivités locales ont décidé de se regrouper. C'est ainsi qu'est né le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, institué par l'arrêté du 14 mars 1947. Il regroupait alors les 32 syndicats mis en place depuis 1923, appelés désormais « primaires » et 120 communes « isolées ». Les arrêtés préfectoraux des 17 juin 1947, 21 juin 1949 et 10 mars 1953 ont officialisé l'adhésion de toutes les autres communes « isolées » au SIEG. Puis, la révision des statuts en 2007 a entraîné la dissolution des 32 syndicats. Les communes qui en étaient issues ont directement adhéré au SIEG et se sont regroupées en 28 secteurs intercommunaux.

SOMMAIRE

LE SIEG

TERRITOIRE

LE SIEG

4 - 7

TERRITOIRE
STRUCTURE/ORGANISATION
MAITRISE D'OUVRAGE

LA CONCESSION

8 - 17

PATRIMOINE
USAGERS
TARIFS
CONTROLE
QUALITE

LES FAITS MARQUANTS

18 - 19

CONFERENCE DEPARTEMENTALE
CERTIFICAT D'ECONOMIE D'ENERGIE
GROUPEMENT D'ACHAT D'ELECTRICITE
MARCHE DE TRAVAUX ER/EP/ENT 2017
TEARA...

LES TRAVAUX

20 - 26

ELECTRIFICATION RURALE
ECLAIRAGE PUBLIC
FACE
PROGRAMMES
BUDGET

LES FINANCES

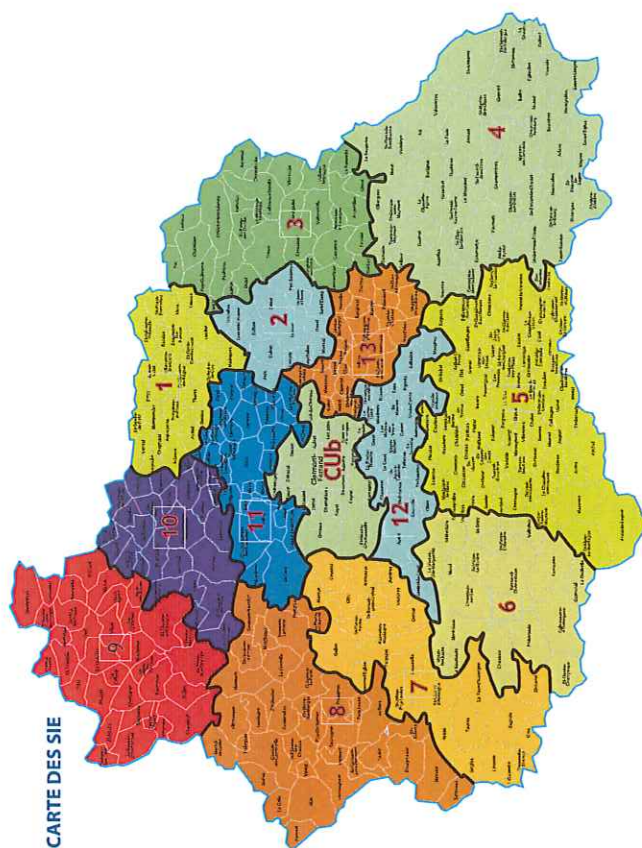
27 - 29

LE SERVICE
LE BILAN :
- RECETTES
- DEPENSES

INFORMATIONS

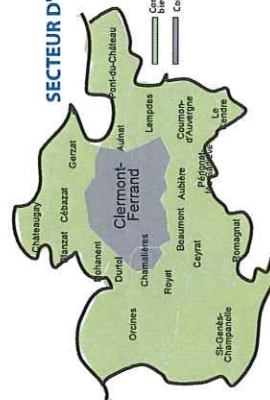
30 - 36

ACTES ADMINISTRATIFS
AGENDA
GLOSSAIRE



CARTE DES SIE

CARTE DE LA COMPETENCE EP
SECTEUR D'ECLAIRAGE URBAIN DE CLERMONT

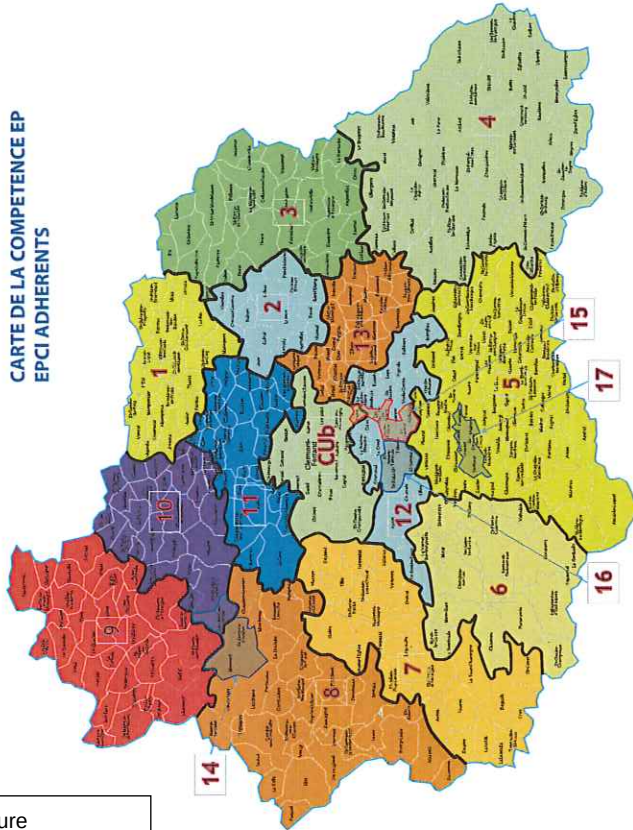


Communes ayant transféré la compétence au SIEG dont une partie des
communes n'est pas reprise par le SIEG (voir la carte de la compétence au SIEG)
Communes n'ayant jamais transféré la compétence au SIEG

LE SIEG

TERRITOIRE

CARTE DE LA COMPETENCE EP EPCI ADHERENTS



E.P.C.I. à fiscalité propre :
 Club : Clermont Auvergne Métropole
 1 : Plaine Limagne
 2 : Entre Dore et Allier
 3 : Thiers Dore et Montagne
 4 : Ambert Livradois Forez
 5 : Agglo Pays d'Issoire
 6 : Cte de Cnes du Massif du Sancy
 7 : Dômes Sancy Ardenne
 8 : Chavannon Combrailles et Volcans
 9 : Cte de Cnes du Pays de Saint Eloy
 10 : Combrailles Stouff et Norge
 11 : Montagne et Volcans
 12 : Mont Ardenne Communauté
 13 : Billom Communauté

Autres E.P.C.I. :
 14 : SIREB
 15 : SI de Chadieu
 16 : SIVOM Région de St Amant Tde / St-Saturnin
 17 : SIVOM Couze Pavin

LE BUREAU

Bernard VEISSIERE
Président
Christian MELIS
Vice-Président
Jean-Michel VARGAS
Vice-Président
Monique BONNET
Vice-Présidente
Jacky BOUKHALFA
Vice-Président
Alain HAUTIER
Secrétaire
Sébastien GOUTTEBEL
Vice-Président
Pierre METZGER
Secrétaire
Membres du bureau
Pascal CALLET - Alain CATHIERNE -
 Josette CHARUZET - Marc DELPOSEN - Yves FOURNET -
 FAYARD - François GATTO - Charles LAURENÇON -
 Michel NICOLLET - Alain PAULET - Gérard ROUX -
 Jean-Pierre SAUVANT - Annie TALLARD

SIEG

PRESIDENT

RESPONSABLE ADMINISTRATIVE

Joëlle Pignot

SECRETIARIAT

Valérie BERTHELOT

ADMINISTRATIF / INFOGRAPHIE

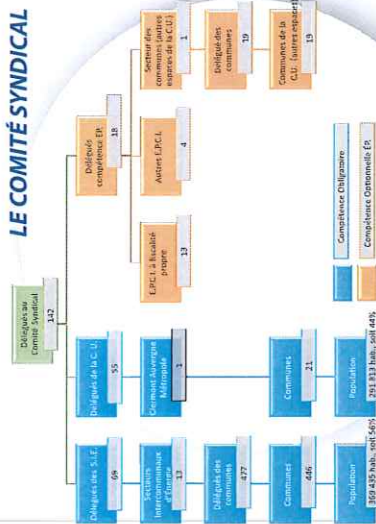
Alexandre BABIN

FINANCES / COMPTABILITE

Stéphanie PETELET

STRUCTURE/ORGANISATION

LE COMITÉ SYNDICAL



SEMELEC

DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Sébastien PICOT

ADMINISTRATIF

Comptabilité Travaux
 Sophie GRABAIN
 Secrétaire général - Fournitures
 Valérie COHADE
 Accueil, Standard
 Emmanuelle VOTER
 Technicien Informatique
 Eric DUTHIEL

ELECTRICITEUR RURAL PETITS TRAVAUX

Responsable de service
 Christophe JARLETON
 Chargés d'affaires
 Sébastien VOLAT
 Florent CHALVIGNAC
 Jean-Christophe USCLADE
 Benoît SOUBEYROU
 Secrétaire
 Marie GIRAULT

ECLAIRAGE PUBLIC

Responsable de service
 Ibrahim KARABULUT
 Chargés d'affaires
 Bader GATI
 Julien BLEUSET
 Référent Enlèvement et SIG
 Secrétaire
 Viviane CARBONNEAUX

LE SIEG

MAITRISE D'OUVRAGE

LA CONCESSION

PATRIMOINE

CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ 2018

Pour l'application de l'article 9 du cahier des charges, la maîtrise d'ouvrage des renforcements de réseaux, des extensions et des branchements est répartie entre l'autorité concédante (SIEG) et le concessionnaire (ENEDIS).

Dans le tableau ci-après, les catégories de communes sont définies comme suit :

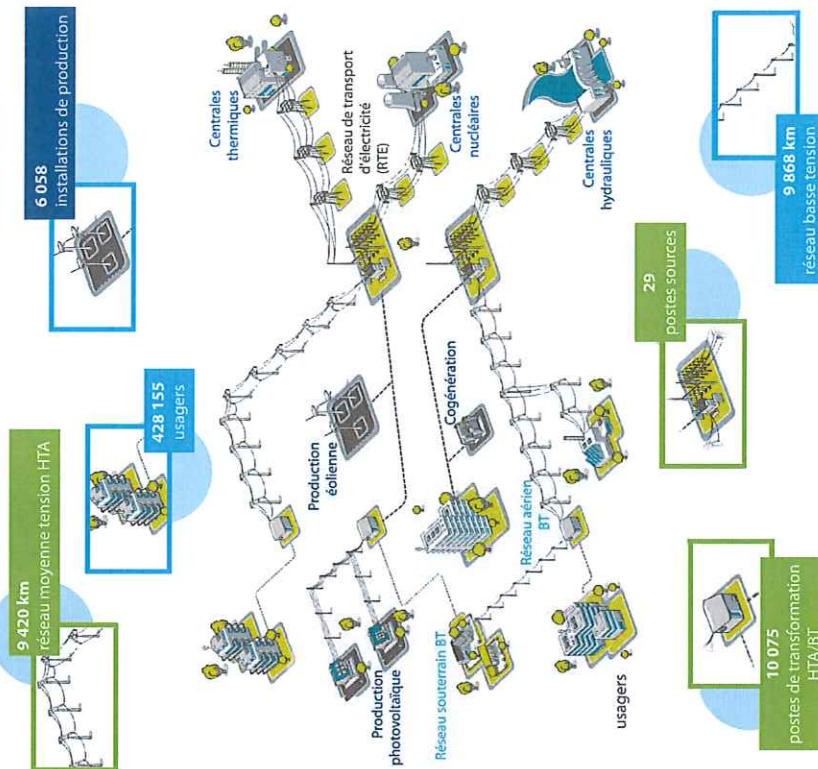
A - Ambert, Beaumont, Chamalières, partie urbaine de Châtel-Guyon, Clermont-Fd, Gerzat, Issoire, Pont-du-Château, Riom, Royat, partie urbaine de Saint-Eloy-les-Mines, Thiers.

B - Aigueperse, Aubière, Aulnat, Billom, La Bourboule, Blanzat, Brassac-les-Mines, Cébazat, Le Cendrie, écarts de Châtel-Guyon, Cournon-d'Auvergne, Courpière, Durtol, Lempdes, Lezoux, Marsat, Les Martres-de-Veyre, La Monnerie-le-Montel, Montaigut-en-Combraille, Le Mont-Dore, Mozac, Perrier, Puy-Guillaume, Romagnat, écarts de Saint-Eloy-les-Mines, Valvic, Youx.

C - Toutes les autres communes du département du Puy-de-Dôme.

	A	B	C
RENFORCEMENT DU RÉSEAU CONCÉDÉ			
Canalisations à haute tension	ENEDIS	ENEDIS	ENEDIS
Postes de transformation, canalisations à basse tension	ENEDIS	ENEDIS	SIEG
RACCORDEMENTS AU RÉSEAU CONCÉDÉ			
Extension ≤ 36 kVA	ENEDIS	SIEG	SIEG
36 kVA < Extension ≤ 250 kVA	ENEDIS	ENEDIS	SIEG
Extension > 250 kVA	ENEDIS	ENEDIS	ENEDIS
Viabilité extérieure et intérieure des lotissements privés et alimentation des immeubles collectifs	ENEDIS	ENEDIS	SIEG
Viabilité extérieure des lotissements ou zones d'aménagement dont le maître d'ouvrage est une collectivité territoriale ou son émanation (syndicat intercommunal, société d'économie mixte, office public de HLM, etc....)	ENEDIS	ENEDIS	SIEG
Viabilité intérieure des lotissements ou zones d'aménagement dont le maître d'ouvrage est une collectivité territoriale ou son émanation	ENEDIS	SIEG	SIEG
Branchements individuels	ENEDIS	ENEDIS	ENEDIS
AMÉNAGEMENTS ESTHÉTIQUES DES RÉSEAUX	ENEDIS	SIEG ou ENEDIS(*)	SIEG ou ENEDIS(*)

(*) Le SIEG sera maître d'ouvrage des travaux financés dans le cadre du programme prévu à l'article 4 de l'annexe du Cahier des Charges et des travaux dont il assurera le financement en tout ou partie.



LA CONCESSION

PATRIMOINE

LA CONCESSION

PATRIMOINE

Réseau du SIEG

19 288 km de réseau public de distribution d'électricité dont 49 % en souterrain

lignes HTA : 9 420 Km

lignes BT : 9 868 km

10 045 postes de transformation

LE RÉSEAU LINÉAIRE

RÉSEAU BT (en m) (concession)	2017	2018	Variation (en %)
Réseau souterrain	4 259 685	4 369 043	2,6%
Réseau torsadé	5 216 340	5 192 782	-0,5%
Réseau aérien nu	321 728	306 391	-4,8%
Dont fils nus de faibles sections	102 644	96 354	-6,1%
Réseau total aérien	5 538 068	5 499 173	-0,7%
Total réseau BT	9 797 753	9 868 216	0,7%
Taux d'enfouissement BT	43,5%	44,3%	1,8%

RÉSEAU HTA (en m) (concession)	2017	2018	Variation (en %)
Réseau souterrain	4 925 686	5 086 763	3,3%
Réseau torsadé	12 531	12 497	-0,3%
Réseau aérien nu	4 395 073	4 320 459	-1,7%
Réseau total aérien	4 407 604	4 332 956	-1,7%
Total réseau HTA	9 333 290	9 419 719	0,9%
Taux d'enfouissement HTA	52,8%	54,0%	2,3%

LES POSTES DE TRANSFORMATION

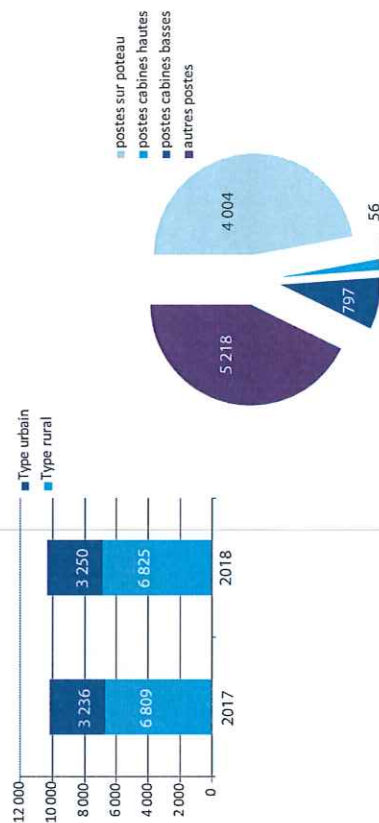
10 045 POSTES HTA / BT

Postes de Distribution Publique (DP)

POSTES HTA-BT (en nb) (concession)	2017	2018	Variation (en %)
Postes situés dans une commune rurale*	6 809	6 825	0,2%
Postes situés dans une commune urbaine*	3 236	3 250	0,4%
Total postes HTA-BT	10 045	10 075	0,3%
Dont postes sur poteau	4 083	4 004	-1,9%
Dont postes cabines hautes	65	56	-13,8%
Dont postes cabines basses	802	797	-0,6%
Dont autres postes	5 095	5 218	2,4%

* Au sens de la classification INSEE de la commune. Par ailleurs, le sous-total « Dont autres postes » comprend, à titre d'exemple, les postes en immeuble.

Le nombre de postes haut de poteau "H61" diminue au profit de postes de dernière génération. Les postes "cabine haute" ou postes tours sont progressivement remplacés.



LA CONCESSION

PATRIMOINE

LA CONCESSION

USAGERS

L'ÂGE DES RÉSEAUX

LES CONSOMMATEURS

(SOUTIRAGE)

DÉPARTS ALIMENTANT LA CONCESSION (concession)

	2017	2018
Longueur moyenne des 10% des départs les plus longs (km)	70	70
Nombre moyen d'OMT* par départ HTA aérien	-	5

* Organe de manœuvre télécommandé.

Le tableau ci-après présente par tranche d'âge de 10 ans, les lignes HTA et BT, ainsi que les postes HTA-BT de la concession :

OUVRAGES PAR TRANCHE D'ÂGE (en km ou en nb de postes) (concession)

	Réseau HTA	Réseau BT	Postes HTA-BT
< 10 ans	1 917	1 497	1 721
≥ 10 ans et < 20 ans	1 238	2 421	1 429
≥ 20 ans et < 30 ans	1 791	2 849	1 932
≥ 30 ans et < 40 ans	2 689	1 285	2 604
≥ 40 ans	1 785	1 817	2 389

Notes : *Agissant des postes HTA-BT, les informations figurant dans le tableau ci-dessus et extraites des bases de données techniques d'Enedis sont calculées à partir de la date de construction du génie civil des postes.

Les ouvrages mis en service en 2018

En 2018, les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage d'Enedis se caractérisent de la manière suivante :

CANALISATIONS HTA MISES EN SERVICE (en m) (concession)

	2017	2018
Souterrain	262 104	156 715
Torsadé	0	0
Aérien nu	644	8 620
Total	262 748	165 335
Dont pour information		
Extension	17 528	14 656
Renouvellement*	14 202	32 025
Renforcement	231 018	118 654

* L'information qui est communiquée dans cette partie correspond principalement à du renouvellement pour obsolescence et à des déplacements d'ouvrages.

LES CONSOMMATEURS RACCORDÉS AU RÉSEAU PUBLIC

TOTAL DES CLIENTS (concession)

	2017	2018	Variation (en %)
Nombre de clients	424 728	428 155	0,8%
Énergie acheminée (en kWh)	3 638 904 521	3 646 170 202	0,2%
Recettes d'acheminement (en €)	136 248 500	139 852 589	2,7%

TOTAL DES CLIENTS BT AVANT UNE PUISSANCE SOUSCRITE ≤ 36 KVA (concession)

	2017	2018	Variation (en %)
Nombre de clients	419 854	423 222	0,8%
Énergie acheminée (en kWh)	1 994 155 848	2 004 045 680	0,5%
Recettes d'acheminement (en €)	93 961 769	97 624 882	3,9%

TOTAL DES CLIENTS BT DONT LA PUISSANCE SOUSCRITE EST > 36 KVA (concession)

	2017	2018	Variation (en %)
Nombre de clients	3 831	3 895	1,7%
Énergie acheminée (en kWh)	450 870 358	448 549 379	-0,5%
Recettes d'acheminement (en €)	19 029 510	19 472 214	2,3%

TOTAL DES CLIENTS HTA (concession)

	2017	2018	Variation (en %)
Nombre de clients	1 043	1 038	-0,5%
Énergie acheminée (en kWh)	1 193 878 315	1 193 575 143	0,0%
Recettes d'acheminement (en €)	23 257 221	22 855 492	-1,7%

LA CONCESSION

USAGERS

LA CONCESSION

TARIFS

LES PRODUCTEURS

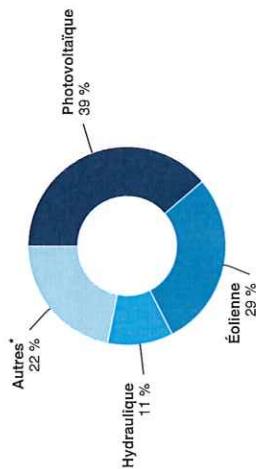
(INJECTION)

INSTALLATIONS DE PRODUCTION À FIN 2018 (CONCESSION)

	Nombre	Puissance délivrée*
Total	6 058	176 880
dont producteurs d'énergie électrique d'origine photovoltaïque	5 993	68 501
dont producteurs d'énergie électrique d'origine éolienne	11	50 822
dont producteurs d'énergie électrique d'origine hydraulique	39	19 010
dont autres (biomasse, biogaz, cogénération...)	15	38 557

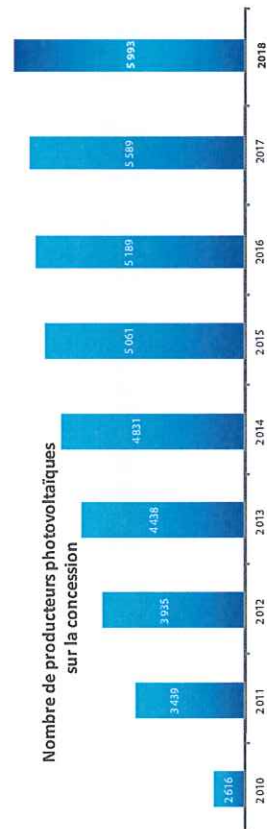
* La puissance est exprimée en kVA pour les producteurs raccordés en basse tension et en kW pour ceux raccordés en HTA.

RÉPARTITION DE LA PUISSANCE DES PRODUCTEURS



* Cogénération, biomasse...

Nombre de producteurs photovoltaïques sur la concession



13

SEIG 63 - RAPPORT D'ACTIVITE 2018

LES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE

TARIF BLEU Nombre de clients par option (concession)

	2017	2018	Variation (en %)
Base	213 327	202 093	-5,3%
HP-HC	112 303	106 416	-5,2%
EJP TEMPO	12 399	11 653	-4,4%
Éclairage public	8 762	8 701	-0,7%
Total	346 791	329 663	-5,1%

LE CHEQUE ENERGIE

Le chèque énergie a été généralisé à l'ensemble du territoire national en 2018.
Il remplace la tarification sociale de l'énergie (TPN en électricité).

CHEQUES ÉNERGIE (concession)

	2017	2018	variation
Nombre de clients pour lesquels un chèque énergie a été pris en compte au cours de l'exercice	346 791	329 063	-17 728 -5,1%
Tarifs en offre de marché	77 937	77 937	21 155 27%
Total concession	424 728	428 155	3 645 0,8%

LE MARCHÉ

	2017	2018	variation
Nombre d'utilisateurs	346 791	329 063	-17 728 -5,1%
Tarifs réglementés	82%	77%	23%
Tarifs en offre de marché	18%	23%	27%
Total concession	100%	100%	0,8%

14

SEIG 63 - RAPPORT D'ACTIVITE 2018

LA CONCESSION

CONTRÔLE

LA CONCESSION

QUALITÉ

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20200218-
DELIB2020021865-DE
Date de télétransmission : 26/02/2020
Date de réception préfecture : 26/02/2020

Le concessionnaire du réseau de distribution d'électricité basse et moyenne tension, le SIEG, au nom des 446 communes et de la Métropole du Puy-de-Dôme, a concédé à ENEDIS et EDF les missions de développement de l'exploitation de ce réseau et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés.

En tant que concessionnaire, ENEDIS doit entretenir le réseau, assurer son renouvellement et offrir une électricité de qualité à tous les habitants du Puy-de-Dôme.

Le SIEG veille à ce qu'il respecte ses engagements signés dans le cahier des charges de concession et il exerce un contrôle quotidien et annuel.

Contrôle au quotidien

Demandes des usagers, collectivités et particuliers

Étudiées et traitées en relation avec le concessionnaire, elles concernent différents domaines d'intervention :

- qualité de l'électricité :
 - chutes de tension
 - coups
 - pannes HTA
 - sécurité / vétusté
 - déplacements d'ouvrages
 - facturation / relève / chiffrages travaux
- demande à ENEDIS de vérification et d'intervention
demande à ENEDIS d'intervention ou programmation de travaux (SIEG ou ENEDIS)
conseils techniques et respect de la réglementation et des usages
Etude et conseils de travaux

Dossiers Article R323-25 - Autorisation de construire et déplacement d'ouvrages

Toutes les demandes d'autorisation de construire du concessionnaire, travaux réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage et les demandes de déplacements d'ouvrages, liés ou non à des travaux de voirie, sont examinées.

Cette étude permet de contrôler les conditions dans lesquelles ENEDIS réalise les travaux, d'apporter des recommandations techniques et d'engager des travaux coordonnés entre ENEDIS et le SIEG.

Contrôle annuel

Conformément à l'article 32 du cahier des charges de concession, le Compte-Rendu Annuel d'activité du Concessionnaire (CRAC), représenté par le distributeur ENEDIS et le fournisseur EDF, est présenté chaque année au bureau du SIEG.

L'analyse de ce document permet de :

- contrôler l'état de la distribution d'électricité sur la concession,
- veiller au respect de l'application des clauses du cahier des charges,
- définir des axes de progrès avec le concessionnaire.

Le CRAC 2018 a été présenté au SIEG le 5 juillet 2019.

Un audit de contrôle sur site s'est tenu le 14 novembre 2019 dans les locaux d'ENEDIS en la présence tout d'abord d'ENEDIS puis d'EDF.

CRITÈRES DE QUALITÉ

En matière d'électricité, 2 critères essentiels sont à retenir :
la qualité de l'onde de tension et la continuité du service.

La qualité de l'onde de tension s'apprécie par la fréquence et par le niveau de tension qui doit rester dans la norme.
La fréquence est contrôlée par le concessionnaire, en particulier pour le raccordement des nouveaux producteurs.
Le nombre de clients mal alimentés au regard du critère "niveau de tension" est inférieur à 1 % et reste faible malgré un rebond lié au changement de la méthode statistique utilisée.

TENUE DE LA TENSION

Nombre d'usagers	2017	2018	variation
	RESEAU BT		
Total	421 662	424 513	2 851
au-delà des seuils (*)	428	1726	+1 298
	RESEAU HTA		
Total	1 079	1 076	-3
au-delà des seuils (*)	0	0	0

(*) réseau BT : 207 V < tension admissible < 253 V
réseau HTA : 18 000 V < tension admissible < 22 000 V

CONTINUITÉ DE FOURNITURE

(*) Le décret n°2012-1003 du 28 août 2012 modifié par arrêtés des 18 février 2010, 4 octobre 2012 et 7 janvier 2013 précise :

"coupure longue" : coupure supérieure à 3 minutes
"coupure brève" : coupure entre 1 seconde et 3 minutes

Dans le Puy-de-Dôme, il n'y a pas de différenciation géographique au sens du décret de 2007.

En conséquence, un utilisateur sera réputé mal alimenté s'il subit plus de 6 coupures longues ou plus de 35 coupures brèves, ou encore si la durée annuelle cumulée des coupures longues dépasse 13 heures.

Nombre d'usagers	2017	2018	variation
	RESEAU BT		
Total	421 480	425 380	3 900
au-delà des seuils (*)	8 769	3 586	-5 183
	RESEAU HTA		
Total	1 078	1 076	-2
au-delà des seuils (*)	22	17	-5
	TOTAL RESEAU		
au-delà des seuils	2,1%	0,8%	

LES COUPURES

La continuité se mesure par le temps moyen de coupure par usager.

La qualité de desserte, tant en continuité (interruptions de fourniture) qu'en tenue de tension (écart de tension) est liée à la structure du réseau de distribution et aux conditions météorologiques :

- le réseau HTA a un impact fort sur la durée moyenne de coupure en raison du nombre de clients qu'il dessert, de sa sensibilité aux aléas climatiques et de la typologie des "départs" (longueur et structure, accessoires ...)
- la proportion de fils nus de faible section du réseau BT nécessite de poursuivre les travaux de résorption.

DURÉE MOYENNE ANNUELLE DE COUPURE (en min)/concession			
	2017	2018	Variation (en %)
Toutes causes confondues (critère B Concession) ^{pi}	238,4	113,3	-52%
Toutes causes confondues, hors incidents exceptionnels (critère B HX) ^{pi}	87,6	51,0	-42%
Dont origine RTE (incident sur le réseau de transport)	5,8	0,2	-97%
Dont incident sur le réseau de distribution publique	68,3	41,4	-39%
Dont incident poste source	0,8	1,1	32%
Dont incident réseau HTA	60,2	33,5	-44%
Dont incident réseau BT	7,3	6,8	-7%
Dont travaux sur le réseau de distribution publique	13,4	9,4	-30%
Dont travaux sur le réseau HTA	8,4	4,6	-45%
Dont travaux sur le réseau BT	5,0	4,8	-4%
COUPURES LIÉES À DES INCIDENTS (concession)			
Nombre d'incidents HTA pour 100 km de réseau	5,4	4,2	-22,6%
Dont réseau aérien	3,5	2,5	-30,0%
Dont réseau souterrain	0,7	0,7	12,1%
Nombre d'incidents BT pour 100 km de réseau	5,3	5,6	5,4%
Dont réseau aérien	1,5	1,8	13,8%
Dont réseau souterrain	1,2	1,3	10,1%
Nombre de coupures sur incident réseau	1 995	1 896	-5,0%
Longues (> 8 min)	1 025	946	-7,7%
Breves (de 1 s à 8 min)	971	950	-2,2%
COUPURES POUR TRAVAUX (concession)			
Nombre de coupures pour travaux	1 054	903	-14,3%
Nombre sur réseau BT	557	574	3,1%
Nombre sur réseau HTA	497	329	-33,8%
Temps moyen	14	9	-30,2%

LES FAITS MARQUANTS

Conférence départementale

L'article 21 de la loi NOME prévoit la réunion d'une conférence départementale de programmation des investissements sur les réseaux publics de distribution, visant à coordonner les actions des maîtres d'ouvrage – concessionnaires – et à préciser les objectifs de qualité à atteindre. La conférence pour les investissements 2018 s'est déroulée le 4 décembre 2018 en présence des services de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

Certificat d'économie d'énergie 19 juin 2018

Nous avons procédé pour 27 333 € à la vente de 4,3 GWh cumac de certificats d'économies d'énergie que le SIEG détenait, portant ainsi le total à près de 122 GWh cumac obtenus et valorisés à hauteur de 540 801 € depuis 2011.

2ème Groupement d'achat en électricité

À la fin 2015 se sont achevés les tarifs réglementés de vente pour les puissances strictement supérieures à 36 kVA, les tarifs jaunes et verts ont disparu au profit d'offres dites « de marché ». Pour 174 collectivités membres de ce deuxième groupement d'achat coordonné par le SIEG du Puy-de-Dôme, l'année 2018 est la première année de fourniture en offre de marché par EDF de ce nouvel accord-cadre.

Au cours de cette année 2018, nous avons aussi relancé la procédure de marché subséquent pour les années 2019-2021, là-encore EDF nous accompagnera pour ces fournitures d'électricité d'environ 108 GWh jusqu'au 31 août 2021.

Le Carrefour des Maires et des Élus d'Auvergne

Le SIEG a participé à la 10ème édition de cette rencontre entre élus, entreprises et institutions de nos territoires lors du salon organisé les 7 et 8 décembre 2018. Le SIEG a animé son traditionnel stand sur le salon et a organisé une réunion du comité syndical le samedi matin.

TEARA : Territoire Énergie Auvergne-Rhône-Alpes

Le SIEG du Puy-de-Dôme par délibération du 31 mars 2016 a rejoint l'union des Syndicats d'Énergies d'Auvergne-Rhône-Alpes afin de se regrouper à la maille régionale en vue de gérer des actions d'utilité commune à chacun des syndicats qui compose cette union. Le SIEG a participé aux trois réunions de l'association TEARA qui se sont déroulées le 5 février à Montagnole (73), le 3 juillet à Vigneu (38) et enfin le 3 octobre à Andrieux-Bouthéon (42).

Rendez-vous sur www.teara.fr



LES FAITS MARQUANTS

Transition Énergétique pour la Croissance

Le SIEG du Puy-de-Dôme a accéléré la mise en œuvre opérationnelle des conventions signées avec les communautés d'Agglo Pays d'Issoire (API) et d'Ambert Livradois Forez et les Parcs Naturels Régionaux Livradois-Forez et des Volcans d'Auvergne pour un Eclairage Public Performant qui se traduit par un engagement de renouvellement des foyers lumineux économes.



La convention avec API prévoit la mise en œuvre de bornes de recharge pour les véhicules électriques, l'année 2018 a permis de mettre au point ce déploiement de 19 bornes lequel est démarré et terminé en 2019.

Avenant au marché de travaux ER/EP/ENT 2017

Le marché de travaux d'électrification rurale, d'éclairage public et d'entretien de l'éclairage public a été renouvelé au cours de l'année 2016 et approuvé par délibération du comité syndical le 20 juillet. Cet accord-cadre multi-attributaire découpé en 16 lots de travaux a été attribué à 9 entreprises après une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert européen. Cet accord-cadre couvre les années 2017 à 2020.

Les avancées technologiques récentes en matière de matériels d'éclairage public, notamment les produits à diodes électroluminescentes et les produits de systèmes intelligents de pilotage et de télégestion, sont telles que le bordereau de prix unitaire, constitué en 2016, méritait d'être complété sous peine de ne pouvoir permettre l'utilisation des meilleurs produits dans les projets d'éclairage public à venir. La contractualisation de cette évolution s'est faite par avenants signés en juin 2018 avec nos entreprises titulaires.

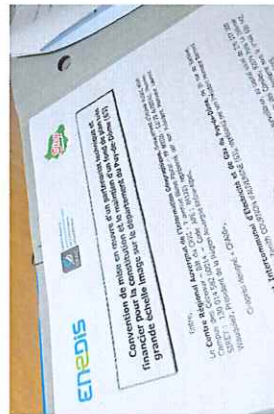
Nouveau modèle de cahier des charges de concession

A la suite de l'accord-cadre signé par la FNCCR, France Urbaine, ENEDIS et EDF et au cours de deux réunions de lancement les 5 juillet et 17 septembre 2018, le SIEG et ENEDIS ont débuté leurs travaux préparatoires pour décliner localement ce nouveau modèle de cahier des charges.

Suite à la délibération du comité syndical du 8 décembre engageant le SIEG dans l'ouverture des négociations de ce nouveau cahier des charges, un planning a été préparé pour rythmer les réunions au cours de l'année 2019, en vue d'une signature qui permettrait la mise en œuvre de ce nouveau contrat au 1er janvier 2020.

Convention CRAIG – ENEDIS – SIEG

En mars, le CRAIG, ENEDIS et le SIEG63 ont signé une convention permettant de réaliser une prise de vue aérienne de très grande résolution et précision (10 cm) sur toutes les unités urbaines au sens de l'INSEE, pour servir de fond de plan géoréférencé dans le cadre de nos travaux ER/EP et pour nos besoins d'exploitation en éclairage public et signalisation lumineuse tricolore.



LES TRAVAUX

3 GRANDES CATÉGORIES

ÉLECTRIFICATION RURALE (ER)

Ces travaux portent sur le réseau de distribution publique d'électricité concédée à ERDF.

EXTENSION

Le SIEG réalise les extensions du réseau dans les zones rurales et certaines zones urbaines pour les communes de type B et C : alimentation de constructions neuves, lotissements, zones artisanales... La quasi-totalité de ces travaux est réalisée en technique souterraine.

RENFORCEMENT

La qualité de desserte en électricité passe par une bonne tenue de la tension délivrée aux bornes des compteurs. Or, la multiplication des branchements neufs, le raccordement des nouvelles constructions, l'augmentation des puissances souscrites peuvent entraîner une saturation des réseaux existants qui exige des programmes de renforcement. Sur les communes de type C, le SIEG assure la maîtrise d'ouvrage des renforcements :

- augmentation de la section des conducteurs BT,
- remplacement des conducteurs nus par des câbles torsadés,
- augmentation de la puissance des postes de transformation,
- création de nouveaux postes de transformation au plus près des charges électriques.

Pour assurer le financement de ces travaux de renforcement, le SIEG mobilise notamment les ressources du CAS FACE.

ÉCLAIRAGE PUBLIC (EP)

TRAVAUX NEUFS

Le SIEG assure la réalisation des travaux d'éclairage public des communes et EPCI qui lui ont confié la compétence optionnelle.

Le syndicat réalise aussi des travaux sous mandat pour le compte de lotisseurs et aménageurs privés ou publics/privés.

ENTRETIEN

Le Syndicat assure la maintenance préventive ou curative des installations existantes. Il veille au renouvellement et à l'optimisation de ces installations et réseaux sur le territoire des collectivités ayant choisi cette option lors du transfert de compétence.

TRAVAUX LIÉS AUX PETITS TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION

Le Syndicat continue à assurer la mise en place des fourreaux de réservation pour l'éclairage public dans le cadre des extensions de réseau BT.

INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (RVE)

TRAVAUX NEUFS

Le SIEG assure l'installation des bornes de recharges de véhicules électriques auprès des collectivités lui ayant confié cette compétence optionnelle. Il s'appuie sur un schéma départemental qui prévoit la pose de 87 bornes normales et 5 bornes rapides.

ENTRETIEN, SUPPRESSION, EXPLOITATION :

Le Syndicat assure la maintenance et l'exploitation des installations existantes.

LES TRAVAUX

LE FACE

LES TRAVAUX

LES PROGRAMMES

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20200218-
DELIB2020021865-DE
Date de télétransmission : 26/02/2020
Date de réception préfecture : 26/02/2020

Les Travaux d'Électrification Rurale portant sur le réseau de distribution publique d'électricité concédée à ENEDIS, sont financés en partie par le FACE.

Le Conseil à l'électrification rurale s'est réuni le 13 mars 2018 et a arrêté les programmes d'aide du FACE pour les travaux du programme 2018.

Le montant global des aides au plan national s'élève à 377 millions d'euros (stabilité par rapport à 2017). Une évolution notable apparaît entre l'évolution des sous-programmes renforcement, enfouissement et sécurisation. La tranche A/B est toujours scindée entre un sous-programme renforcement (80 %) et un sous-programme extension (20 %). Comme en 2017, le Syndicat cantonnera les extensions de réseau dans le programme « Petits Travaux » financé avec le concours de la PCT et consacrera la totalité de la tranche A/B aux travaux de renforcement de réseau.

Pour notre département, le SIEG bénéficie d'un montant de subvention de 3 357 000 € répartis de la manière suivante :

	2017	2018	variation
Programme Principal FACE A/B	2 142 000 €	2 125 000 €	-17 000 € -0,8%
Programme Environnement FACE C	760 000 €	734 000 €	-26 000 € -3,4%
Programme Sécurisation FACE S (résorption des fils nus)	292 000 €	262 000 €	-30 000 € -10,3%
Programme Spécifique Sécurisation FACE S' (résorption des fils nus de faible section)	279 000 €	236 000 €	-43 000 € -15,4%
	3 473 000 €	3 357 000 €	-116 000 € -3,3%

Dotation FACE 2018
département du Puy-de-Dôme



21

SIEG 63 - RAPPORT D'ACTIVITE 2018

Extension et renforcement de réseau, suppression de postes de transformation

PROGRAMME FACE A/B - Principal

Programme 2018 : 3 243 k€ - (2017 : 3 304 k€)

47 dossiers traités - coût moyen par opération : 69 k€

	POSTES	HTA	BT
Dépose	13	1 235m	14 240 m
Pose	29	6 874m	19 126 m

La méthode de répartition du programme "principal" a pour objectif d'appréhender le volume des besoins de renforcement des réseaux de distribution d'électricité en zone rurale et d'aboutir à une approche homogène des coûts unitaires de renforcement entre les départements.

Calcul de répartition :

80 % au prorata du coût total de résorption des DMA soit :
coût = long DMA x coût moyen du km de réseau renforcé + nombre DMA x 1/3 coût moyen d'un poste

20 % basés sur l'évolution des puissances souscrites de la zone ER et la longueur totale du réseau ER du département. Une majoration est prévue pour les départements comptant des communes classées haute montagne.



Effacement de réseau et intégration des ouvrages

PROGRAMME FACE C - Environnement

Programme 2018 : 1 152 k€ - (2017 : 1 182 k€)

27 dossiers traités - coût moyen par opération : 43 k€

	POSTES	HTA	BT
Dépose	2	573 m	6 982 m
Pose	1	941 m	8 214 m

Ce programme est consacré en priorité aux effacements des réseaux aux abords des monuments historiques et des sites protégés accompagnant les demandes d'enfouissement des communes.

L'enveloppe est calculée en fonction du kilométrage de lignes BT aériennes (70%) et le montant du financement sur fonds propres des collectivités aux travaux environnement (30%).



22

SIEG 63 - RAPPORT D'ACTIVITE 2018

LES TRAVAUX

LES PROGRAMMES

Sécurisation de réseau BT : résorption fils nus

PROGRAMME FACE S/S - Sécurisation

Programme 2018 : 852 k€ - (2017 : 958 k€)

15 dossiers traités - coût moyen par opération : 85 k€

POSTES	HTA	BT
Dépose	0	3 635 m
Pose	0	4 287 m

Cette tranche sécurisation vise à l'éradication des réseaux en fils nus. L'enveloppe est calculée en fonction de la longueur des réseaux et de la densité des clients desservis. Pour les fils nus de faible section, la répartition est faite au prorata du kilométrage du réseau.

PROGRAMME SEC - Sécurisation - Convention SIEG/ENEDIS

Programme 2018 : 452 k€ (2017 : 458 k€)

6 dossiers traités - coût moyen par opération : 72 k€

POSTES	HTA	BT
Dépose	0	1 912 m
Pose	0	2 924 m

Ce programme fait suite au protocole d'accord FNCCR/ENEDIS et à la signature en local d'une convention de partenariat SIEG/ENEDIS pour la réalisation d'un programme d'amélioration de la qualité des réseaux notamment la résorption des fils nus BT.

Effacement des réseaux aériens / Enfouissement des lignes basse et moyenne tension

PROGRAMME RESEAU

Programme 2018 : 1 941 k€ - (2017 : 645 k€)

25 dossiers traités - coût moyen par opération : 78 k€

POSTES	HTA	BT
Dépose	1	274 m
Pose	1	79 m

Ce programme, délibérément autofinancé par le SIEG suite à la baisse de subventions des institutions historiques, permet d'accompagner les travaux de nos collectivités membres. Aménagements des bourgs, aménagements esthétiques aux abords des monuments historiques et dans les zones d'intérêt touristique qui méritent une mise en valeur.



Intégration des ouvrages dans l'environnement

PROGRAMME ENVIRONNEMENT

Programme 2018 : 1 190 k€ - (2017 : 1 122 k€)

15 dossiers traités - coût moyen par opération : 75 k€

POSTES	HTA	BT
Dépose	2	829 m
Pose	3	1 124 m

Au titre de l'article 8 du Cahier des Charges de Concession (intégration des ouvrages dans l'environnement), le Concessionnaire doit contribuer, à raison de 40% du coût hors taxe, au financement de travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SIEG aux fins d'amélioration esthétique des ouvrages de la concession.

LES TRAVAUX

LES PROGRAMMES

Raccourcissement des consommateurs

PROGRAMME HORS PROGRAMME

36 kVA < puissance < 250 kVA

Programme 2018 : 2 927 k€ - (2017 : 3 000 k€)

67 dossiers traités - coût moyen par opération : 44 k€

Mis en place dans le cadre de l'application du protocole PCT (Part Couverte par le Tarif), ce programme concerne plus particulièrement les lotissements privés ou communaux, les zones d'activités et les habitats groupés.

PROGRAMME PETITS TRAVAUX

puissance < 36 kVA

Programme 2018 : 1 924 k€ - (2017 : 1 939 k€)

184 dossiers traités - coût moyen par opération : 10 k€

Ce programme concerne l'alimentation de constructions nouvelles, de bâtiments agricoles et d'élevage et les extensions pour besoins communaux.

Travaux en coordination avec Orange

PROGRAMME TRAVAUX CONNEXES

Enfouissement des réseaux

Programme 2018 : 1 298 k€ - (2017 : 1 154 k€)

116 dossiers traités - coût moyen par opération : 11 k€

Ce programme concerne la Convention SIEG/Département/Orange qui prévoit que les chambres de tirage posées sur le Domaine Public et les tampons fonte de fermeture soient fournis par Orange. Leur pose est, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEG et le génie civil, réalisée par le Syndicat et remboursée par les communes au titre des travaux connexes non subventionnés.

PROGRAMME ORANGE

Extension des réseaux

Programme 2018 : 188 k€ - (2017 : 142 k€)

107 dossiers traités - coût moyen par opération : 2 k€

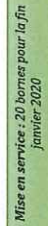
Ce programme concerne la convention SIEG/Orange pour l'extension coordonnée en souterrain des ouvrages de communications électroniques d'Orange lors de l'extension du réseau d'électricité pour la desserte de nouvelles parcelles dans le département.

Infrastructure de recharge pour les véhicules électriques

Pose de la première borne :

Programme 2018 : 13 k€ - (2017 : 0 k€)

Courant 2017, le SIEG a mené une étude à l'échelle départementale, afin d'évaluer l'opportunité et la faisabilité du déploiement d'un réseau de bornes de charge. En résumé, en suivant le schéma de notre AMO et en le complétant par les spécificités de notre territoire, nous envisageons le déploiement de : 87 bornes normales (22kVA - 2 prises) et 5 bornes rapides (délivrant au choix 50 kW ou 43 kVA). Grâce à l'appel à projet TEPCV du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, la première borne a été posée en fin d'année 2018 sur le territoire de la commune de Volvic.



Plus d'information à venir sur : www.siege3.com
ou www.siege3.com/siege3.com

LE BUDGET

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20200218-
DELIB2020021865-DE
Date de télétransmission : 26/02/2020
Date de réception préfecture : 26/02/2020

AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2017

PROGRAMME TRAVAUX NEUFS EP

Programme 2018: 13 288 k€ - (2017: 10 606 k€)

505 opérations réalisées :

- 496 dossiers Eclairage Public

- 9 dossiers pour des lotissements privés sous mandat

- éclairage de voies, carrefours, places, parkings,

- éclairage lié aux extensions,

- travaux nécessités par les effacements de réseaux dans les bourgs,

- feux de signalisation,

- éclairage des installations sportives (stades et terrains extérieurs,

zones ludo-sportives intérieures).

PROGRAMME EPI

Programme 2018: 201 k€ (2017: 276 k€) - 123 dossiers

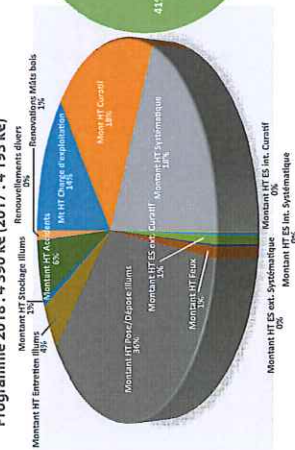
Requalification des motifs d'illumination en tubes lumineux Led qui a permis la

suppression des fils lumière à incandescence énergivores.

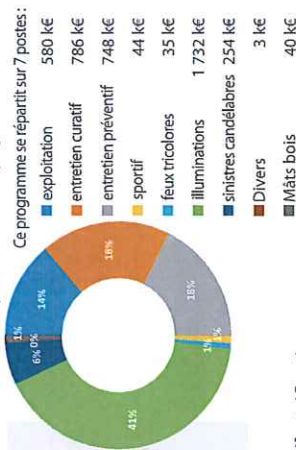
Entretien et maintenance du matériel EP

PROGRAMME ENTRETIEN EP

Programme 2018 : 4 390 k€ (2017 : 4 193 k€)



Ce programme se répartit sur 7 postes :



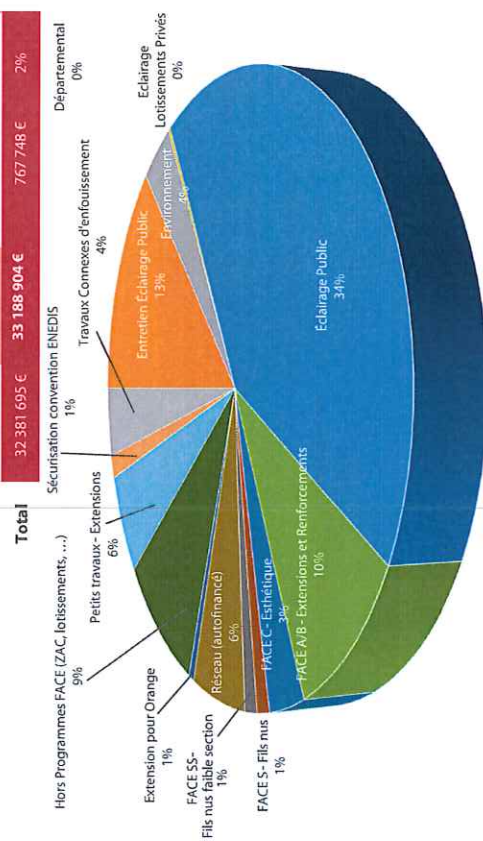
Travaux d'éclairage liés aux petits travaux d'électrification

PROGRAMME ECLAIRAGE PETITS TRAVAUX

Programme 2018: 93 k€ - (2017: 181 k€) - 108 opérations réalisées

Programme spécifique dédié à la mise en place des fourreaux de réservation pour l'éclairage public dans le cadre des extensions de réseau BT.

Programmes	2017	2018	variation
Département	3 089 227 €	0 €	-3 089 227 €
Entretien Eclairage Public	4 192 870 €	4 390 468 €	197 598 €
Environnement	1 122 829 €	1 198 465 €	75 636 €
Eclairage Lotissements Privés	121 826 €	74 562 €	-47 265 €
Eclairage Public	11 118 866 €	13 494 102 €	2 375 236 €
FACE A/B - Extensions et Renforcements	3 309 179 €	3 302 114 €	-7 065 €
FACE C - Esthétique	1 174 242 €	1 151 972 €	-22 270 €
FACE S - Filirus	440 717 €	426 024 €	-14 693 €
FACE SS - Filirus faible section	500 367 €	426 916 €	-73 451 €
Régau (autofinance)	684 297 €	1 941 636 €	1 257 339 €
France Telecom	142 723 €	187 985 €	45 262 €
Hors Programmes FACE (ZAC, lotissements...)	2 987 708 €	2 886 682 €	101 026 €
Petits travaux - Extensions	1 887 379 €	1 917 346 €	29 967 €
Sécurisation convention ERF	452 799 €	432 034 €	-20 765 €
Sécurisation convention ERF	1 156 666 €	1 306 606 €	149 940 €
Travaux Connexes d'enlèvement	0 €	12 530 €	12 530 €
Total	32 381 695 €	33 188 904 €	767 208 €



LES FINANCES

SERVICE FINANCIER

LES FINANCES

RECETTES

Bilan Financier du SIEG Compte Administratif

Le service financier est en charge chaque année de l'exécution du budget qui, en 2018 a été voté pour 55,65 M€ de dépenses réelles et de recettes réelles à 76 % soit 41,66 M€.

Cela se traduit par le traitement de 1322 mandats dont 131 multi-imputations et 2520 titres de recettes dont 633 multi-imputations. Les titres de recettes nécessitent la vérification des pièces justificatives : convention EP ou délibérations, décompte définitif, suivent en fin d'année l'émission du certificat administratif et le titre pour les collectivités. Et pour les autres usagers, le suivi actif et journalier des règlements d'acompte et des soldes de dossier. Au second semestre le SIEG a mis en place la dématérialisation des titres, ce qui a engendré la manipulation de 3647 fichiers à intégrer en pièces jointes et la gestion de nombreux retours de la plateforme Chorus Pro en anomalie. Malgré la mise en place de la dématérialisation des pièces justificatives, le traitement des dépenses et des recettes a engendré la manipulation de 7621 fichiers à intégrer en pièces jointes et la gestion de retour de la plateforme Chorus Pro en anomalie.

En 2018, le SIEG a reçu 518 demandes de remboursements, pour un montant moyen de 64 288 € (contre 43 684 € en 2017), le remboursement des travaux représentés en moyenne 2,77 M€ mensuel soit 43 demandes à traiter par mois (vérifications des coefficients, antérieurs à la comptabilisation, compléments de pièces justificatives, production des états financiers et mandatement). Pour la seule convention de mandat 2018, SEMELEC a ouvert 1517 dossiers de travaux (et 1353 en 2017), que le syndicat examine plusieurs fois au cours de la vie du dossier – une convention de mandat dure 4 ans avant son solde définitif au bout de 3 ans en paiements et 4 ans en recettes une fois toutes les vérifications effectuées.

Chaque année le service qui compte en 2018, 1 personne à temps plein en saisie comptable, et 1 responsable administratif en cours de formation, réalise également au minimum cinq étapes budgétaires. Qui sont :

- le compte administratif de l'année précédente
- trois décisions modificatives pour s'ajuster au plus près de la réalisation des AP/CP votés
- le rapport d'orientation budgétaire
- le budget primitif de l'année suivante

PART COUVERTE PAR LE TARIF (PCT)

Le traitement de la PCT 2018 a nécessité la vérification de 163 dossiers et l'établissement de 13 états correspondants pour ENEDIS et le FACE.

R1/R2

Fourniture des états comptables nécessaires aux états contradictoires présentés à ENEDIS pour le reversement, l'émission des titres correspondants, et le reversement aux communes concernées.

DOTATION DU FACE

Nombre d'états FACE traités pour l'avancement des demandes de subvention à partir de l'acompte 1 à son solde : 10 et production des pièces jointes aux titres.

FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA (FCTVA)

L'élaboration de l'état nécessaire à la perception du FCTVA implique un important travail de mise à jour et renseignement des mandats d'investissement de l'année soit près de 697 écritures en vérification.

MAINTENANCE / ENTRETIEN EP

Malgré l'importance en argent du travail des techniciens de SEMELEC préalable à la finalisation du calcul de la cotisation annuelle de chaque collectivité, le traitement administratif et comptable nécessite une forte implication du service financier. En effet l'appel à cotisation est transmis aux adhérents au plus tôt, dès le mois de juin et 476 titres doivent être produits pour ce service.

TCEE

Chaque trimestre la TCEE nécessite un traitement particulier. Le pointage des fournisseurs ayant versé, l'identification de la répartition des reversements TCEE communale et départementale, et l'élaboration des états trimestriels justificatifs de perception et reversement aux communes concernées. En 2018 la TCEE représentait 631 titres et 73 titres multi-imputations.

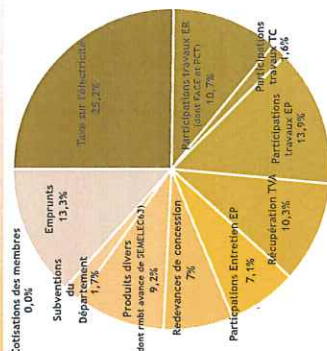
NOUVELLES NORMES ET EVOLUTIONS

En plus du suivi habituel sur les évolutions, le service comptable a dû former un agent stagiaire. Les écritures de fin d'année ont également demandé une attention particulière, avec le contrôle des comptes du payeur.

LA GESTION DU QUOTIDIEN

Pour mémoire, il appartient également au service d'élaborer les payes (4 agents et 6 élus), de veiller quotidiennement à la gestion de la trésorerie, d'organiser les consultations financières nécessaires, de préparer délibérations et arrêtés du Président qui concernent les finances et le personnel, et de transmettre aux communes et EPCI l'extrait des dépenses d'investissement et de fonctionnement réalisées par le SIEG sur leur territoire.

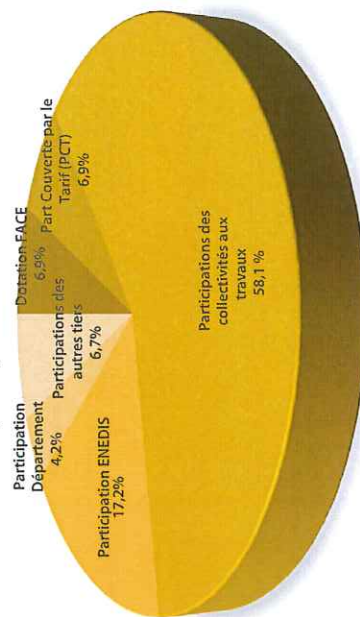
RECETTES 2018



Recettes réelles en €

Taxe sur l'électricité	10 061 648 €	25,2%
Participations travaux ER (dont FACE et PCT)	4 293 907 €	10,7%
Participations travaux TC	6 473 321 €	15,6%
Recupération TVA	5 545 939 €	13,9%
Participations Travaux EP	4 099 312 €	10,3%
Redevances de concession	2 818 248 €	7,1%
Produits divers (dont rmt avance de SEMELEC)	2 818 816 €	7%
Subventions du Département	3 678 172 €	9,2%
Cotisations des membres	682 500 €	1,7%
Emprunts	14 055 €	0%
Total	39 954 919 €	100%

Les participations sur travaux



Ces participations représentent 40% des recettes.

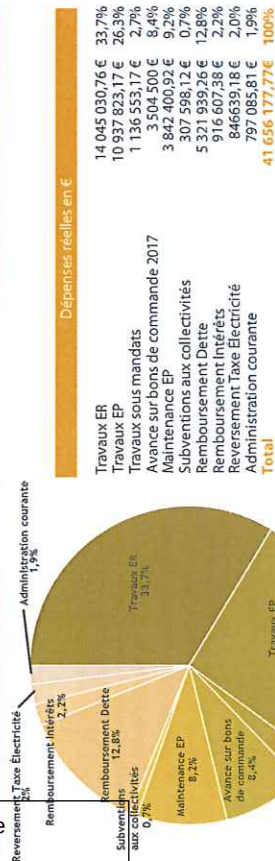
Répartition des recettes réelles de fonctionnement et d'investissement.
Les mouvements d'ordre et d'affectation du résultat (cpt 1 008) sont neutralisés.

LES FINANCES

DÉPENSES

Bilan Financier du SIEG Compte Administratif

DÉPENSES 2018



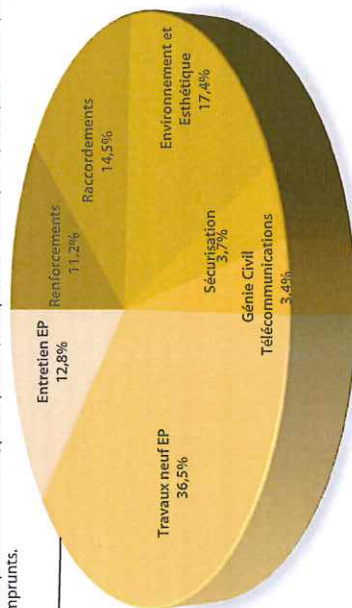
Les dépenses du S.I.E.G sont consacrées pour 76% à la réalisation des travaux :

- électrification rurale (ER)
- éclairage public (EP)
- entretien éclairage public

le reste des dépenses est réparti comme suit :

- 1,9% de frais de fonctionnement du S.I.E.G
- 0,7% de subventions directes versées pour le remboursement de 10% du montant des travaux EP
- 40% des travaux esthétiques effectués par les communes urbaines en 2011
- 2% de remboursement de la TCFE aux communes de Beaumont, Châtel-Guyon, Courmon d'Auvergne, Isoire et St Eloy les Mines
- 15% de remboursements d'emprunts et des intérêts associés

Les travaux sont financés par les cotisations, participations, récupération de TVA, TCFE, FACE, redevances, subventions du département et emprunts.



INFORMATIONS

ACTES ADMINISTRATIFS



Comité syndical du 20 janvier 2018

Approbation du compte-rendu du comité syndical du 09 décembre 2017

Budget Prévisionnel 2018

Autorisation de Programmes / Crédits de paiement (AP / CP) 2018

Mise en place du droit à la formation pour les élus

Règlement intérieur du SIEG

Avenant au contrat de concession pour l'application de l'avenant 3 du protocole PCT

Partenariat SIEG / CRAIG / ENEDIS

Transfert de compétence IRVE

Financement des travaux d'éclairage public intégrés dans le programme CEE : PRO-INNO-08

INFORMATIONS

ACTES ADMINISTRATIFS

**Comité syndical
du 28 avril 2018**

Approbation du compte-rendu du comité syndical du 20 janvier 2018
Nouveau cahier des charges de concession de distribution publique et fourniture aux tarifs réglementés de vente d'électricité

Avenant au marché de travaux ER-EP 63 2017/2020

Précisions sur les modalités d'exercice de la compétence optionnelle éclairage public

Adhésion à la compétence éclairage public à la FNCCR

Compte administratif 2017

Rapport compte administratif – compte de gestion – affectation du résultat

Décision Modificative n°1

Mandat auprès du Centre de Gestion pour procéder à la négociation d'un contrat groupe d'assurance statutaire

Règlement général sur la protection des données : convention SIEG / Clermont-Auvergne-Métropole

Extension Tarif bleu (≤ 36kVA) sur les besoins des installations agricoles classées sur le territoire des communes B et C

**Comité syndical
du 13 octobre 2018**

Approbation du compte-rendu du comité syndical du 28 avril 2018

Ajout d'un point à l'ordre du jour

Rapport d'Orientation Budgétaire

Décision Modificative n°2

Indemnité de conseil allouée au comptable

Avenant n°1 à la convention de mandat 2018 SIEG / SEMELEC 63

Rapport des représentants du syndicat au conseil d'administration de SEMELC63 sur l'exercice 2017

Adhésion au CNAS : Modification

Autorisation d'absence : Modification

Mise en place du temps partiel au sein du SIEG 63

Convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télélevé en hauteur SIEG 63 / GRDF

Transfert de compétence IRVE

31

SIEG 63 - RAPPORT D'ACTIVITE 2018

INFORMATIONS

ACTES ADMINISTRATIFS

**Comité syndical
du 8 décembre 2018**

Approbation du compte-rendu du comité syndical du 13 octobre 2018

Mandats spéciaux pour déplacements du Président et Vice-Présidents

Transfert de compétence IRVE

Conditions financières IRVE

Décision Modificative n°3

Budget Primitif 2019

Autorisations de Programme / Crédits de paiement (AP / CP) 2019

Convention de mandat 2019 SIEG / SEMELEC 63

Cotisation entretien de l'Eclairage Public

Convention SIEG / Région

Convention enfouissement des réseaux de télécommunication SIEG / SFR

Accord protocole de Montpellier

32

SIEG 63 - RAPPORT D'ACTIVITE 2018

INFORMATIONS

AGENDA

RÉUNIONS DE BUREAU

04/01/2018
10/01/2018

13/11/2018

18/09/2018

27/03/2018

COMITÉS SYNDICAUX

20/01/2018

13/10/2018

28/04/2018

18/12/2018

INFORMATIONS

A
ARENH : Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique
ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
AODE : Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie
Article 8 : Dans la convention de concession, cet article définit les conditions d'intégration des ouvrages dans l'environnement, pour des raisons esthétiques. Ces opérations sont couramment dénommées « enfouissement » ou « effacement » de réseau. Depuis la tempête de 1999, ces opérations sont également faites pour des raisons de sécurité. Le concessionnaire apporte une contribution financière annuelle à ces opérations
Autorité concédante : Rôle assuré par le SIEG en confiant ses réseaux à ENEDIS et la fourniture au TRV à EDF, en contrôlant leur activité

B
BF : Ballons fluorescents = lampes aux vapeurs de mercure dont la commercialisation est interdite depuis 2015
Branchement : Opération de liaison par ENEDIS entre le coffret en limite de parcelle et le compteur situé dans le bâtiment
BT : Basse Tension. Se dit des lignes électriques (230/400 Volts)

C
CAO : Commission d'Appel d'Offres
CCMP TEPCV : Commission Consultative Mixte Paritaire Territoriales à Énergie Positive pour la Croissance Verte
CCSPL : Commission Consultative des Services Publics Locaux
CEE : Certificat d'Économie d'Énergie
CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales

CMA : Client Mal Alimenté
Concession : Obligations résultant de la convention de concession entre l'autorité concédante (SIEG) et les concessionnaires (ENEDIS et EDF) pour le service public de fourniture et de distribution d'énergie électrique, intéressant notamment les travaux et le service aux usagers
Concessionnaire : Exploitant du réseau public propriété du SIEG pour le compte des communes, ENEDIS. Fournisseur au TRV de l'énergie électrique, EDF
Contrôle : Une des obligations résultant de la convention de concession (article 32), assurée par l'autorité concédante (SIEG) et faisant l'objet d'un rapport annuel
CPE : Contrat de Performance Énergétique
CRAC : Compte Rendu d'Activité de Concession (ENEDIS)
CRAIG : Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique
CRE : Commission de Régulation de l'Énergie
CSPE : Contribution au Service Public de l'Électricité

D
Délégué : Elu représentant sa collectivité au sein d'un secteur du SIEG ou au Comité Syndical du SIEG
DGEC : Direction Générale de l'Énergie et du Climat
DICT : Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux
Distribution de l'électricité (service public de) : Service assuré aux administrés consistant en la distribution de l'électricité dans les réseaux de basse et moyenne tension appartenant aux SIEG du Puy-de-Dôme. Ce dernier est responsable du bon fonctionnement de ce service public
DMA : Départ Mal Alimenté
DT : Déclaration de travaux
DQI : Décret Qualité Investissement

E
EDF : Électricité De France
ENEDIS : Électricité Réseau Distribution France
Enfouissement / dissimulation : Opération consistant à enterrer les réseaux électriques, ou à les poser en façade des bâtiments
EnR : Énergie Renouvelable
ENV : Environnement
EP : Éclairage Public
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPG : Éclairage Public Géolocalisé
EPI : Éclairage Public sur Illuminations Festives
EPT : Éclairage Public suite à Petits Travaux
ER : Électrification Rurale
Extension : Allongement du réseau électrique pour desservir une parcelle (ajout de poteaux ou passage de câbles en souterrain)

F
FACE : Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification. Créé par l'article 108 de la loi de finances du 31 décembre 1936, il vise à faciliter le financement des travaux d'électrification en zone rurale. Il est alimenté par un prélèvement sur les recettes des distributeurs et s'élève à environ 300 millions d'euros par an. La loi du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie, a conforté son existence dans l'article L2224-31 du CGCT.
FACTVA : Fonds de Compensation de Taxe sur la Valeur Ajoutée
FILS NUS : Anciennes lignes BT non torsadées (non isolées)
FINCCR : Fédération Nationale des Collectivités Concessionnaires Régionales à laquelle le SIEG adhère
FT : Pour les programmes de travaux liés aux réseaux d'Orange (ex France Télécom)
FTTH : Fiber To The Home = fibre optique jusqu'à l'habitant

INFORMATIONS

GLOSSAIRE

GLOSSAIRE

INFORMATIONS

G à K

GRDF : Gaz Réseau Distribution France
HTA : Haute Tension A : réseau électrique Moyenne Tension (20 000 Volts)
HP : Hors Programme, pour les travaux sur les lotissements, zones d'activités...
IRVE : Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques
KVA : kilo Volt Ampère : mesure de puissance électrique appliquée à une installation
kWh : Kilo Watt Heure = 1 000 Watts produits ou consommés durant une heure
kWc : Kilo Watt Crête = puissance maximale atteinte par un capteur solaire photovoltaïque avec un ensoleillement optimal

L à N

Lignes torsadées : Lignes isolées car réalisées en câble torsadé
Maîtrise d'ouvrage : Dans le droit des travaux publics, la notion d'ouvrage (fait ou à faire) est très présente. La personne publique ayant la qualité de « maître d'ouvrage » décide des travaux à entreprendre avec une liberté variable. Ainsi, l'exécution des travaux d'aménagement, d'entretien ou de réparation d'ouvrages publics existants ne saurait être impunément omise ou refusée, la responsabilité du maître d'ouvrage pouvant être engagée. S'agissant des travaux neufs, il appartient au maître d'ouvrage d'apprécier ce qui doit être entrepris. Le maître d'ouvrage détermine les travaux à réaliser, après études et établissement de projets par ses services techniques, ou par des architectes ou bureaux d'études privés
Maîtrise d'œuvre : Dans les contrats d'exécution de travaux conclus avec les maîtres d'ouvrage, s'entend la mission de conception et d'assistance pouvant comporter l'étude de projets, la direction de l'exécution des travaux, la coordination de chantiers, la vérification du bon achèvement des travaux, le maître de l'ouvrage procédant à leur réception
MDE : Maîtrise de la Demande d'Énergie
NOME : Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité – Loi 2010-1488 du 7 décembre 2010

P

PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial
PCT : Part Couverte par le Tarif
PPI : Plan Pluri-annuel d'Investissement
PT : Petits Travaux, pour les travaux d'extension du réseau de distribution publique d'électricité
PÉREQUATION : Application d'un même prix de service public qu'elle que soit la situation géographique et technique du bénéficiaire
Périmètre de concession : Territoire géographique sur lequel s'applique la convention de concession entre l'autorité concédante (SIEG) et les concessionnaires (ENEDIS et EDF)
Pétitionnaire : Demandeur d'un permis de construire ou d'une autorisation d'urbanisme
PV : Générateur solaire photovoltaïque

R

Raccordement : Opération de liaison par le SIEG (rural) ou ENEDIS (urbain) entre le réseau de distribution d'électricité et le coffret électrique en limite de parcelle. Le SIEG facture la prestation sur la base du coût réel des travaux conformément aux lois dites SRU et UH
Redevance R1, R2 : Versement annuel effectué par le concessionnaire (ENEDIS) à l'autorité concédante (SIEG) dans le périmètre de concession. Il se répartit en R1 et R2
R1 : Redevance dite de fonctionnement, elle permet au SIEG de financer des dépenses annuelles pour l'accomplissement de sa mission en matière de contrôle, de conseils donnés aux usagers, de règlements des litiges entre les usagers et le concessionnaire ou encore de secrétariat
R2 : Redevance dite d'investissement, elle représente chaque année « n » une fraction de la différence entre certaines dépenses d'investissement effectuées et certaines recettes perçues par le SIEG pendant l'année « n-2 »
Régime Urbain : S'entend du régime dont relève les communes pour l'organisation du réseau de distribution électrique, où le maître d'ouvrage de renforcements est ENEDIS
Régime Rural : S'entend du régime dont relèvent les communes pour l'organisation du réseau de distribution électrique, où le SIEG est maître d'ouvrage de renforcement
RGPD : Règlement Général de la Protection des Données
Renforcement : Adaptation du réseau électrique afin de pouvoir répondre à l'appel de puissance (changement de la section du câble, installation d'un nouveau transformateur)
RTE : Réseau Transport d'Électricité

S

SD : Schema Directeur
Sécurisation : Changement des fils nus soumis aux aléas climatiques par des conducteurs en torsades isolés
SEM : Société d'Économie Mixte
SHP : Lampe Sodium Haute Pression
SIE : Le Secteur Intercommunal d'Électricité est un groupement de communes à l'échelon infra départemental
SIG : Système d'Information Géographique
SPL : Société Publique Locale
SRCAE : Schéma Régional Climat Air Énergie
SWAP : Possibilité d'échanger une offre de marché vers une offre basée sur de l'ARENH, ou inversement, en cours d'exécution du contrat ("échange" en français)

T

TEARA : Territoire d'Énergie Auvergne-Rhône-Alpes - association des 13 syndicats d'énergie d'Auvergne-Rhône-Alpes
TCFE : Taxes sur la Consommation Finale d'Électricité
TEPCV : Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte
THD : Très Haut Débit
THT : Très Haute Tension (Haute Tension B)
TPN : Tarif de Première Nécessité, remplacé depuis le 1er janvier 2018 par le Chèque Énergie
TRNEE : Table Ronde Nationale sur l'Efficacité Énergétique
TRV : Tarifs Réglementés de Vente
TURPE : Tarif d'utilisation des Réseaux Publics d'Électricité, lequel rémunère les activités d'ENEDIS et de RTE

U à Z

USéRAA : Union des Syndicats d'Énergie Rhône Alpes et Auvergne
VRG : Valorisation des Remises Gratuites au concessionnaire des ouvrages réalisés par l'autorité concédante

Visitez le site du SIEG

www.sieg63.com

N'oubliez pas le SIG - Système d'Information Géographique en éclairage public - pour la déclaration des pannes et la visualisation de votre parc EP sur www.sieg63.com



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ
DU PUY-DE-DÔME

36 rue de Sarliève
Centre d'Affaires du Zenith
CS 20004
63808 COURNON D'AUVERGNE
Tél. 04 73 34 24 10
Fax 04 73 34 19 13
sieg63@sieg63.com
www.sieg63.com